



Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2022-284

Objet : Contrat de vente avec l'association La Pierre Brute dans le cadre de l'édition de 2022 du Noël des enfants

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2022 du Noël des enfants, pour sa partie se déroulant dans le quartier des Blagis, la ville de Sceaux souhaite organiser le samedi 17 décembre un stand-photo avec un comédien interprétant le Père-Noël, ainsi qu'un concert d'une fanfare sur le thème de Noël,

Vu les deux projets de contrats de l'association LA PIERRE BRUTE,

Considérant que l'association répond aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer les deux contrats avec l'association LA PIERRE BRUTE domiciliée 11-13 avenue de la division Leclerc 94230 CACHAN pour un montant total de 1 876,78 € HT, soit 1 980 € TTC.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans les contrats seront inscrites au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 18 novembre 2022




Philippe LAURENT